CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le neuf juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, BOUVIER T, POTIRON B, RUAUX J.C, BLISEZ M, MILAZZO E, ROUAULT M, DESORMEAUX Gaël, HARACHE L, LEGUEN C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MABIRE P, CATHERINE C, NUTTENS G, MAES F, LEROUX C.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 10 Votants : 10
Date de convocation : 02 juillet 2026

1 Travaux : cour de l'école Végétalisation

Suite à la canicule qui a sévit depuis le 20 juin sur la Normandie, M. Le Maire a demandé des devis pour végétaliser la cour de l'école.
Le Conseil municipal s'est donc rendu sur place à l'école pour donner son avis sur le projet rendu par Ambiance Paysage et y apporter des modifications.
Le conseil Municipal de retour dans la salle de Conseil souhaite revoir ce projet et demander d'autres devis pour adapter le projet au terrain.

Travaux salle de classe : Toutes les demandes de subventions sont revenues pour accord, donc il est prévu fin août de convoquer la commission travaux pour sélectionner les devis et ensuite les valider en réunion de conseil Municipal.

2 Don :

Suite à une location de la salle communale pour une manifestation privée, le sonomètre s'est mis en sécurité, il faut pour le remettre en fonctionnement l'intervention de l'électricien. Le devis a été envoyé aux particuliers qui ont souhaité prendre à leur charge la facture étant donné qu'ils étaient responsables de cette panne. Le montant du don est de 114,40€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du 20 mars 2026 N°2026-12 par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Vu le chèque de M. et Mme Bussy Maxime de 114,40€,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le don de 114,40€de M. et Mme Bussy qui n'est ni grevé d'aucune condition ni charge, et d'inscrire la recette au budget,

3 Accueil Centre de loisirs de la ville de Lisieux Convention :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la convention de participation aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de Lisieux arrive à son terme et que la ville de Lisieux a donc renvoyé un projet de convention pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2030.

La participation financière est fixée **à 6,40 € par jour, avec effet au 1er septembre 2026 au lieu de 6,10€ par jour.**

La commune de Marolles n'ayant pas d'accueil de loisirs sur sa commune et conscient de la problématique des parents qui travaillent pour faire garder leurs enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis,
-Autorise M. le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des accueils de loisirs de la ville de Lisieux pour l'accueil des enfants résidant sur la commune de Marolles.

4 Personnel entretien individuel :

Mme Bouvier, adjointe, présente au Conseil Municipal le retour des entretiens individuels de l'ensemble du personnel communal qu'elle a fait avec le concours de Mme Harache Lucie.

De ces entretiens, il apparaît une volonté de l'ensemble du personnel de suivre une formation aux premiers secours. Un matériel informatique plus récent pour la bibliothèque, mais également une préparation au concours d'ATSEM pour d'autres.

Il est prévu qu'en septembre de l'aide aux devoirs soit proposé aux enfants qui le souhaitent sur le temps de la garderie, en aucun cas cette aide doit se substituer au contrôle parental. Il sera assuré par le personnel communal.

5 DIVERS

Cantine : Concernant le problème du bruit lors des repas le midi à la cantine, il pourrait être envisagé d'installer un bonhomme ludique pour faire comprendre aux enfants qu'il y a trop de bruits.

Méthanisation sur la commune : L'installation de la méthanisation a commencé sur la commune de Marolles, et pour faire suite aux débuts des travaux de terrassement, M. le maire a préféré établir un constat d'huissier concernant l'état de la route de la Fosse afin de protéger les intérêts des uns et des autres. Un document sera produit qui fera foi sur l'état de la route au commencement des travaux.

CLECT : Mme Bouvier a été désignée pour être le représentant de la commune pour la CLECT à la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Projet éolien : Le projet éolien de l'Hôtellerie sera de nouveau présenté à la préfecture de Caen le 10 juillet 2026.

Eglise : à retrouver l'inventaire des objets de culte et divers de l'église fait par la fondation du patrimoine.

Salle communale : Un devis a été demandé pour refaire les cache moineaux pour un montant d'environ 2100€ qui ne sera pas retenu. D'autre part, l'auvent de la porte principal a été retrouvé à terre sans rien endommager autour, les morceaux ont été depuis enlevé.